



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/628

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts
et l'association de guides conférenciers GRENAT

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/628 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS
ET L'ASSOCIATION DE GUIDES CONFERENCIERS
GRENAT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association GRENAT, association professionnelle fédérant les guides-conférenciers de la région Auvergne Rhône-Alpes, promeut le métier et les compétences des guides conférenciers. Elle organise notamment des actions de formations culturelles pour ses adhérents afin qu'ils enrichissent leurs connaissances et leurs offres.

Dans le cadre de sa politique des publics, le Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon cherche à augmenter la fréquentation des publics touristiques, à répondre à une demande de plus en plus présente en langue étrangère, et à disposer d'un fichier de guides polyglottes pouvant intervenir au musée en cas de besoins spécifiques.

Aussi, dans ce contexte, le Musée des beaux-arts s'est rapproché de l'association GRENAT pour travailler en collaboration afin de former des guides sur les collections et expositions du musée, qui pourront être sollicités par la suite afin de développer les publics touristiques du musée.

Avec ce travail en partenariat, il s'agit de former une vingtaine de guides adhérents de l'association GRENAT, à travers 6 séances dans les salles du musée, dispensées par les médiateurs culturels. Une formation sera également dispensée, aux guides volontaires, à l'exposition temporaire annuelle du musée par le commissaire de l'exposition.

A l'issue de ces formations, le Musée des beaux-arts pourra recourir aux guides formés pour diverses actions de médiation du musée, en cas d'absence ou de non disponibilité de médiateur pour réaliser ces visites : demandes du service mécénat (journée ou soirée), visites en langue étrangère (samedi essentiellement pour visiteurs individuels), accueil de groupes constitués.

Les visites pour individuels réalisées dans ce cadre par les guides formés seront facturées au musée par le guide, au tarif de 100 € pour une visite d'1h et de 150 € pour une visite d'1h30, quelle que soit la langue parlée.

Les modalités de ce partenariat ont été formalisées dans le cadre d'une convention établie entre l'association et la Ville de Lyon, et approuvée par délibération n° 2018/4154 lors du Conseil municipal du 24 septembre 2018.

Le Musée des beaux-arts souhaite renouveler ce partenariat selon les mêmes conditions, avec en plus la possibilité pour les guides adhérents de l'association ayant suivi la formation par le musée de bénéficier d'une exonération du droit de parole de 15 € pendant une durée de 1 an à compter de la formation, sur présentation d'une attestation de formation datée et signée par le formateur.

La convention, jointe au présent rapport, précise la mise en œuvre et les modalités de ce nouveau partenariat entre l'association GRENAT et le Musée des beaux-arts de Lyon, jusqu'au 31 août 2024.

Vu la délibération n° 2018/4154 du Conseil municipal du 24 septembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'association GRENAT, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses afférentes seront inscrites sur le budget 01, du Musée des beaux-arts de l'exercice en cours et suivant, Nature 6228, Fonction 322, Programme ACPBA, opération CULTURBA.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET